



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 8 juillet 2009 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Maude Lauzon, assistante-greffière.

CE-2009-1114

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 10 ET 17 JUIN 2009 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 16 JUIN 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 10 et 17 juin 2009 ainsi que de la séance spéciale tenue le 16 juin 2009 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2009-1115

SOUSSION 2009 SI 092 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE - CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'étude géotechnique et contrôle des matériaux – Construction d'une nouvelle rue – Centre de tri des matières recyclables selon les prix pour un montant approximatif de 55 833,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 avril 2009, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-999-72336	53 360,37 \$	Administration - Division des réseaux d'aménagements urbains - Autres
04-13493	2 473,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1116

REJET DE LA SOUMISSION 2008 SI 311 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONSTRUCTION D'UN ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DES MANOIRS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de soumissions pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet « Construction d'un égout sanitaire sur la rue des Manoirs »;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues à la date et à l'heure prévues;

CONSIDÉRANT QUE suite aux consultations et au résultat du vote, le projet a été annulé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité rejette les soumissions soumises dans le cadre de l'appel d'offres 2008 SI 311.

Adoptée

CE-2009-1117

SOUMISSION 2009 SP 128 - 6194044 CANADA LTÉE - LARI CONSTRUCTION - RÉFECTION DE MURS DE PIERRE ET STABILISATION DU RUISSEAU DE LA BRASSERIE - 166 297,61 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6194044 Canada Ltée – Lari Construction, 190, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V8 pour les travaux de réfection de murs de pierre et stabilisation du Ruisseau de la Brasserie, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 166 297,61 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30269-003-72337	111 198,59 \$	Réseau routier 2005 - Réfection de ponts
06-30332-004-72338	47 732,57 \$	Réaménagement routier - Réfection de ponts et autres ouvrages d'art
04-13493	7 366,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009 conditionnellement à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée

CE-2009-1118

SOUSSION 2009 SP 149 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DIVERSES - PROJETS DE RÉFECTION 2010 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe Qualitas inc., 420, boulevard Maloney Est, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour effectuer des études géotechniques préparatoires à l'élaboration des travaux de réfection en 2010, selon les prix unitaires soumis à la formule de soumission pour un montant approximatif de 140 077,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 mai 2009, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-754 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90002-004-72339	15 000,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égout, aqueduc - Aqueduc - Rue Bancroft
18-90002-005-72340	15 000,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égout, aqueduc - Égout - Rue Bancroft
18-90002-006-72341	15 000,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égout, aqueduc - Aqueduc - Projet Saint-Jean-Bosco
18-90002-007-72342	15 000,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égout, aqueduc - Égouts - Projet Saint-Jean-Bosco
18-90002-009-72343	15 000,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égout, aqueduc - Aqueduc - Rue Champlain
18-90002-010-72344	15 000,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égout, aqueduc - Égout - Rue Champlain
18-90002-022-72345	43 872,87 \$	Honoraires professionnels - Routier, égout, aqueduc - Réfection du réseau routier 2010
04-13493	6 205,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1119

SOUSSION 2009 SP 151 - CONSTRUCTION JPL (JOS PELLETIER LTÉE) - CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS - RÉNOVATIONS INTÉRIEURES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 86 967,11 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction JPL (Jos Pelletier Ltée), 116, rue Lois, Gatineau, Québec, J8Y 3R7 concernant les travaux de rénovations intérieures au centre communautaire Desjardins au montant total de 86 967,11 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90003-001-72346	41 311,75 \$	Rénovation du centre communautaire Desjardins - Travaux
18-70031-002-72347	41 802,99 \$	Centre communautaire Desjardins - Travaux intérieurs
04-13493	3 852,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1120

AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX DE NUIT SUR L'AUTOROUTE 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE SAINT-RAYMOND-VANIER ET DE HULL - PIERRE PHILION ET DENISE LAFERRIÈRE

CONDIDÉRANT QUE la dalle de béton armé constituant l'autoroute 5, entre la sortie du boulevard du Mont-Bleu et le pont Cartier-MacDonald, était en mauvaise condition et que d'importants travaux de réfection ont été entrepris par le ministère des Transports du Québec en 2008;

CONSIDÉRANT QUE des fermetures partielles et complètes de l'autoroute 5 sont nécessaires en 2009 dans le but de compléter ces travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE des fermetures de voies de circulation sur l'autoroute 5 auraient des répercussions majeures sur les citoyens de la Ville de Gatineau et risqueraient de compromettre de façon importante la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit exiger des entrepreneurs de procéder aux travaux sur l'autoroute 5 à l'extérieur des heures permises fixées par le règlement numéro 44-2003;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le ministère des Transports du Québec à faire réaliser des travaux de nuit, incluant les fins de semaine, dans le cadre du projet de réfection de la dalle de béton armé de l'autoroute 5, entre la sortie du boulevard du Mont-Bleu et le pont Cartier-MacDonald, et ce, de juillet à août 2009.

Adoptée

CE-2009-1121

SOUSSION 2009 SI 147 - LES PORTES LTR - REMPLACEMENT DE LA PORTE DE GARAGE NUMÉRO 9 À L'ÉDIFICE EUGÈNE-BEAUDOIN - 476, BOULEVARD SAINT-RENÉ EST - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 30 024,75 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Portes LTR, 135, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour le remplacement de la porte numéro 9 au 476, boulevard Saint-René Est pour un montant total de 30 024,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90015-001-72348	28 694,75 \$	Édifice Eugène-Beaudoin - Porte numéro 9 - Travaux
04-13493	1 330,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1122 **SOUSSION 2009 SP 106 - COCO PAVING INC. - RÉFECTION DE CHAUSSÉES
2009 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 2 961 817,03 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Coco Paving inc., 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux de réfection de chaussées sur diverses rues de la municipalité, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 2 961 817,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30613-004-72349	120 986,13 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Chemin de la Montagne
06-30613-006-72350	441 539,12 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Boulevard Wilfrid-Lavigne
06-30613-008-72351	285 215,84 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Rue Montclair
06-30613-010-72352	705 638,05 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Boulevard Saint-Joseph
06-30613-011-72353	388 986,19 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Rue Daniel-Johnson
06-30613-012-72354	198 702,24 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Rue Bédard
06-30613-014-72355	689 550,48 \$	Réfection du réseau routier - Pavage - Boulevard Saint-René Ouest
04-13493	131 198,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1123 **SOUSSION 2009 SP 161 - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - RUE
KATIMAVIK - BORDURES, TROTTOIRS, ASPHALTAGE ET ÉCLAIRAGE -
SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 128 662,51 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de construction de bordures de béton et de trottoirs, d'asphaltage (couche d'usure) et d'éclairage, plus précisément sur la rue Katimavik, selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un total approximatif de 128 662,51 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30379-002-72356	35 571,16 \$	Services municipaux - Rue Katimavik - Chaussée et couche de base
06-30379-003-72357	43 121,42 \$	Services municipaux - Rue Katimavik - Couche d'usure
06-30379-004-72358	16 221,32 \$	Services municipaux - Rue Katimavik - Béton
06-30379-005-72359	28 049,27 \$	Services municipaux - Rue Katimavik - Éclairage
04-13493	5 699,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30379-002	1 618,77 \$		Services municipaux - Rue Katimavik - Chaussée et couche de base
06-30379-004		1 618,77 \$	Services municipaux - Rue Katimavik - Béton

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1124

SOUMISSION 2009 SP 124 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. - RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS DANS DIVERS PARCS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 451 498,88 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE VAL-TÉTREAU, DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE HULL - ALAIN PILON, PATRICE MARTIN ET DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc., 51, chemin St-Columban, Gatineau, Québec, J8R 3K7 pour la réfection des terrains de tennis dans divers parcs de la Ville, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 451 498,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80038-003-72360	81 800,53 \$	Surplus - District électoral de Hull - Parc Fontaine - Tennis et éclairage de sentiers
18-80056-002-72361	132 779,64 \$	Surplus ex-Hull - District électoral de Wright-Parc-de-la-Montagne - Réfection de terrains de tennis - Parc Larocque
06-30616-025-72362	8 601,33 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc Larocque
06-30616-023-72363	101 105,84 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc du Ruisseau
06-30445-020-72364	107 211,59 \$	Aménagement de parcs - Parc Moussette
04-13493	19 999,95 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30616-035	31 105,84 \$		Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc à déterminer
06-30445-010	10 590,96 \$		Aménagement de parcs - Parc des Trembles
06-30445-005	4 185,84 \$		Aménagement de parcs - Parc Saint-Bernardin
06-30445-004	424,68 \$		Aménagement de parcs - Parc Saint-Coeur-de-Marie
06-30445-003	533,04 \$		Aménagement de parcs - Parc Marlène-Goyette
06-30616-023		31 105,84 \$	Aménagement de parcs et honoraires professionnels - Parc du Ruisseau
06-30445-020		15 734,52 \$	Aménagement de parcs - Parc Moussette

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1125

SOUSSION 2009 SP 203 - COCO PAVING INC. - RÉFECTION PARTIELLE DE RUES 2009 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 1 729 800,62 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Coco Paving inc., 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux de réfection partielle de rues, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 1 729 800,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30613-003-72365	1 623 176,01 \$	Réfection du réseau routier - Rapiéçage
18-60045-001-72366	30 000,00 \$	Atténuation de vitesse - Atténuation de vitesse
04-13493	76 624,61 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1126

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 373 439,16 \$ AFIN DE POURSUIVRE LES TRAVAUX DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTION DU CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2008-274 en date du 11 mars 2008, adjugeait un contrat à la firme Decarel inc. pour la conception et la construction d'un centre sportif pour un montant de 47 489 554 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de prix pour un montant de 392 775,90 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la résolution numéro CE-2009-926 en date du 10 juin 2009;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de prix pour un montant de 96 861,08 \$, incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir 78104;

CONSIDÉRANT les demandes LA 2,2, DDC 018 et DDC 013R1 pour un ajustement de prix, incluses dans cette résolution pour un montant de 276 578,08 \$, dans le but de poursuivre les travaux de conception et de construction d'un centre sportif situé dans le secteur de Gatineau pour un montant total de 373 439,16 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a évalué que les montants demandés pour les ajustements de prix sont justes et raisonnables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine les ajustements de prix autorisés par délégation de pouvoir au montant de 96 861,08 \$, incluant les taxes, et autorise l'ajustement de prix des demandes LA 2,2, DDC 018 et DDC 013R1 à la firme Decarel inc. au montant de 276 578,08 \$ pour poursuivre les travaux de conception et de construction d'un centre sportif dans le secteur Gatineau pour un montant total de 373 439,16 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30393-002-72367	264 326,56 \$	Centre sportif - Ajustement de prix
04-13493	12 251,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1127

SOUSSION 2009 SI 131 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DE TRAVAUX DE RÉFECTION PARTIELLE DE RUES 2009 - GROUPE 2 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Genivar Société en commandite, 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans, devis et la surveillance en résidence de travaux de réfection partielle de rues pour un montant de 52 419,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 mai 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme Genivar est autorisée à présenter pour approbation tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière.

La firme Genivar est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-80002-019-72368	2 010,68 \$	Honoraires professionnels - Génie - Travaux de méga rapiécage
18-80002-023-72369	39 127,98 \$	Honoraires professionnels - Génie - Réaménagement du réseau routier
18-80002-025-72370	5 133,59 \$	Honoraires professionnels - Génie - Réseau routier - Travaux ponctuels
18-90002-027-72371	3 824,90 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts, aqueduc - À venir
04-13493	2 322,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1128 **SOUSSION 2009 SI 198 - NEDCO - ACHAT DE FOURNITURE ÉLECTRIQUE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 81 547,67 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nedco, 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour la fourniture électrique pour un montant de 81 547,67 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19922-649-72372	77 935,37 \$	Conversion d'éclairage - Maison du Citoyen - Divers édifices - Autres pièces
04-13493	3 612,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1129 **SOUSSION 2009 SI 200 - MORIN ISOLATION ET TOITURES LTÉE - RÉFECTION DE LA TOITURE - CENTRE COMMUNAUTAIRE TÉTREAU (PARC MOUSSETTE) - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 76 529,25 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Morin Isolation et Toitures Ltée, 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour la réfection de la toiture du centre communautaire Tétreau (parc Moussette) pour un montant total de 76 529,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 8 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30610-005-72373	73 139,25 \$	Réfection des toitures - Divers bâtiments - Toitures de bardeaux
04-13493	3 390,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1130 **SOUSSION 2009 SP 006 - COCO PAVING INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DU CHEMIN FREEMAN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 1 249 775,70 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - CLAUDE MILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Coco Paving inc., 636, chemin Klock, C. P. 40, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et du chemin Freeman, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif 1 249 775,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30425-010-72374	73 300,00 \$	Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Piste cyclable
06-30425-007-72375	81 399,99 \$	Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Feux de circulation
06-30425-006-72376	43 500,00 \$	Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Éclairage
06-30425-005-72377	100 000,00 \$	Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Béton
06-30425-004-72378	41 600,00 \$	Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Couche d'usure
06-30425-003-72379	125 600,00 \$	Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Fondation et couche de base
06-30425-002-72380	17 100,00 \$	Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Égout pluvial
06-30425-001-72381	67 599,99 \$	Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Aqueduc
06-30440-011-72382	644 314,67 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Boulevard Saint-Joseph
04-13493	55 361,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30425-009	57 700,00 \$		Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Contingences
06-30440-024	298 314,67 \$		Amélioration du réseau routier - Amendement 1-2009
06-30425-001		57 700,00 \$	Réaménagement du boulevard Saint-Joseph (Freeman) - Aqueduc
06-30440-011		298 314,67 \$	Amélioration du réseau routier - Pavage - Boulevard Saint-Joseph

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1131 **SOUSSION 2009 SP 173 - LES CONSTRUCTIONS B.G.P. - 6958001 CANADA INC. - REMPLACEMENT ET BOUCLAGE DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUTS SUR LE BOULEVARD MALONEY, ENTRE LES RUES MAIN ET BRUCHÉSI - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 267 504,72 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. – 6958001 Canada inc., 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour les travaux de remplacement et de bouclage de conduites d'eau potable et d'égouts sur le boulevard Maloney, entre les rues Main et Bruchési, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 267 504,72 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30441-013-72383	110 655,12 \$	Amélioration des réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Boulevard Maloney Est
06-30384-013-72384	145 000,00 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Travaux ponctuels - Égouts
04-13493	11 849,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30384-029	145 000 \$		Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Amendement numéro 1
06-30384-013		145 000 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Travaux ponctuels - Égouts

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1132 **SOUSSION 2009 SP 184 - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - RÉFECTION DE LA RUE LAVIOLETTE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 407 529,27 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de réfection de la chaussée de la rue Laviolette, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 407 529,27 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-001-72385	389 477,03 \$	Réfection du réseau routier - Réseau routier
04-13493	18 052,24 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1133 **SOUSSION 2009 SP 179 - 9071-9048 QUÉBEC INC. - CONSTRUCTION NOVEX - STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU LEAMY, PHASE III - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 1 147 750,24 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - CLAUDE MILLETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 9071-9048 Québec inc. – Construction Novex, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de stabilisation des berges du Ruisseau Leamy, phase III, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 1 147 750,24 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 25 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Cette résolution est conditionnelle à la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30274-015-72386	1 096 908,59 \$	Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Stabilisation des berges - Ruisseau Leamy
04-13493	50 841,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30274-019	520 870 \$		Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Amendement numéro 1-2006
06-30274-015		520 870 \$	Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts - Stabilisation des berges - Ruisseau Leamy

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009 conditionnellement à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée

CE-2009-1134

SOUSSION 2009 SP 153 - A & A DÉMOLITION INC. - DÉMOLITION DE PLUSIEURS BÂTIMENTS AU 100, RUE GAMELIN ET AU 30, RUE MONTPETIT – SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 381 094,22 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme A & A Démolition inc., 138, boulevard Industriel, Châteauguay, Québec, J6J 4Z2 pour la démolition de plusieurs bâtiments au 100, rue Gamelin et au 30, rue Montpetit pour un montant total de 381 094,22 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70023-003-72387	8 950,73 \$	Restauration de la Maison Scott - Travaux
06-30495-002-72388	112 513,62 \$	Programme AccèsLogis 2008-2009 - Démolition du 30, rue Montpetit
11-90014-001-72389	242 748,62 \$	Domaine Scott - Mise en valeur - Démolition et travaux connexes
04-13493	16 881,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30495-001	117 728,62 \$		Programme AccèsLogis 2008-2009 - Immeubles (terrains)
06-30495-002		117 728,62 \$	Programme AccèsLogis 2008-2009 - Démolition du 30, rue Montpetit

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1135

SOUSSION 2009 SP 168 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - PROJET SAINT-JEAN-BOSCO, PHASES 2 À 6 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Dessau inc., 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence pour le projet « Bassin Saint-Jean-Bosco – Phases 2 à 6 – Secteur de Hull » pour un montant total de 549 249,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 juin 2009, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-754 en date du 2 juillet 2008.

La firme Dessau inc. est autorisée à présenter pour approbation tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;

La firme Dessau inc. est autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40002-004-72390	8 598,25 \$	Honoraires professionnels - Égouts, aqueduc, pavage - Égouts - Rues de Lorimier et Saint-Jean-Bosco
18-70006-010-72391	30 000,00 \$	Honoraires professionnels - Aqueduc - Rues de Lorimier et autres
18-70006-011-72392	2 223,52 \$	Honoraires professionnels - Égouts - Rue de Lorimier et autres
18-90002-006-72393	35 000,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts, aqueduc - Aqueduc - Projet Saint-Jean-Bosco
18-90002-007-72394	35 000,00 \$	Honoraires professionnels - Routier, égouts, aqueduc - Égouts - Projet Saint-Jean-Bosco
06-30384-006-72395	207 050,00 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Aqueduc - Rue de Lorimier et plus
06-30384-007-72396	207 047,97 \$	Réseaux d'égouts et d'aqueduc - Égouts - Rue de Lorimier et plus
04-13493	24 330,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1136

SOUSSION 2009 SP 170 - DEFRAN INC.- RESTAURATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE - MAISON FAIRVIEW - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 388 766,33 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Defran inc., 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7 pour les travaux de restauration intérieure et extérieure de la Maison Fairview au montant total de 388 766,33 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 11 juin 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30450-001-72397	311 095,89 \$	Restauration de la Maison Scott-Fairview - Restauration
18-90041-001-72398	60 449,34 \$	Domaine Scott-Fairview - Restauration de la maison
04-13493	17 221,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1137 **SOUMISSION 2009 SP 180 - COFFRAGE ALLIANCE LTÉE - RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 7 215 835,75 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Coffrage Alliance ltée, 200, rue de Lierre, Laval, Québec, H7G 4Y4 pour les travaux d'installation d'un réservoir d'eau potable dans le secteur est, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 7 215 835,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

L'adjudication du contrat est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30444-001-72399	6 896 197,40 \$	Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Réservoir d'eau - Aéroport
04-13493	319 638,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30444-004	1 344 000 \$		Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Amendement numéro 1-2009
06-30444-003	52 200 \$		Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Ouvrage de retenue - Bassin de rétention
06-30444-001		1 396 200 \$	Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Réservoir d'eau - Aéroport

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009 conditionnellement à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée

CE-2009-1138 **SOUSSION 2009 SP 066 - REJET DES SOUSSIONS - ACHAT DE SIX AUTOMOBILES SOUS-COMPACTES - DIVISION DES STATIONNEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 30 avril 2009, un appel d'offres publics pour l'obtention de soumissions pour l'achat de six automobiles sous-compactes pour la Division des stationnements;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions et que cette soumission n'est pas conforme au document d'appel d'offres car le soumissionnaire n'est pas un concessionnaire autorisé Toyota;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2009 SP 066 et autorise la Division de l'approvisionnement à retourner en appel d'offres au moment opportun.

Adoptée

CE-2009-1139 **SOUSSION 2009 SP 163 - FRANCIS CANADA TRUCK CENTRE INC. - ACHAT D'UN TRACTEUR ROUTIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 129 724,98 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Francis Canada Truck Centre inc., 3818, chemin Russell, Ottawa, Ontario, K1G 3N2 pour la fourniture d'un tracteur routier au montant total de 129 724,98 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30631-015-72400	123 978,58 \$	Aquisition de véhicules - 1 camion tracteur (environnement)
04-13493	5 746,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1140 **SOUSSION 2009 SP 048 - PAVAGE GAUVREAU LTÉE - PROGRAMME D'AJUSTEMENT DE STRUCTURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 146 489 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gauvreau Ltée, 171, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6M2 pour effectuer les travaux du programme d'ajustement des structures, selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission pour un montant total maximum de 146 489 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41540-521-72401	140 000,01 \$	Puisards et regards - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	6 488,99 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1141 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-19 - 21 633,84 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 22 MAI 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-19 au montant de 21 633,84 \$ pour la période du 18 au 22 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1142 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-20 - 153 665,02 \$ - PÉRIODE DU 25 AU 29 MAI 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-20 au montant de 153 665,02 \$ pour la période du 25 au 29 mai 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1143 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-21 - 151 009,24 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 5 JUIN 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-21 au montant de 151 009,24 \$ pour la période du 1^{er} au 5 juin 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1144 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-22 - 93 054,55 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 12 JUIN 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-22 au montant de 93 054,55 \$ pour la période du 8 au 12 juin 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1145 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-23 - 112 914,68 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 19 JUIN 2009

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-23 au montant de 112 914,68 \$ pour la période du 15 au 19 juin 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1146 MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR DIFFÉRENTES RUES SITUÉES À PROXIMITÉ DU LAC LEAMY, LES SAMEDIS 1^{er}, 8 ET 15 AOÛT 2009 AINSI QUE LES MERCREDIS 5 ET 12 AOÛT 2009 DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc du Lac-Leamy dans le cadre des festivités des Grands feux du Casino du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs des Grands feux du Casino du Lac-Leamy à modifier temporairement la réglementation de la circulation et du stationnement, les samedis 1^{er}, 8 et 15 août 2009 ainsi que les mercredis 5 et 12 août 2009, sur différentes rues situées près du site du Lac Leamy et énumérées ci-dessous aux heures suivantes :

De 17 h à 21 h 30

Boulevard de la Carrière, entre les boulevards Montclair et du Casino
Boulevard du Casino, du début de la voie de doublement jusqu'au boulevard de la Carrière

De 17 h à 23 h

Boulevard de la Carrière, entre le boulevard du Casino jusqu'à l'entrée de l'usine de mise en ballots
Rue Jean-Proulx, entre les rues Adrien-Robert et Noël

De 22 h à 23 h

Boulevard de la Carrière, entre les rues Adrien-Robert et d'Edmonton

De 19 h à 22 h

Rue Saint-Louis, entre les rues Fortin et Saint-Jean-Baptiste

De 18 h à 23 h (Stationnement interdit des deux côtés)

Rues Damien, Charles-Church et Eugène-Dagenais

Le tout selon les plans numéros G03-080-01 et G03-080-02 et aux conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux intersections;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation et responsabilité civile générale de 3 000 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1147

SOUMISSION 2008 SI 281 - SPECSAUDIO (1990) INC. - ÉQUIPEMENTS POUR LA MAISON DE LA CULTURE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - 40 657,70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme SpecsAudio, 79, rue Crémazie, Gatineau, Québec, J8Y 3P1 pour l'achat d'équipements pour la maison de la culture pour un montant total de 40 657,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 novembre 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisations	38 856,89 \$	Équipements techniques - Maison de la culture
04-13493	1 801,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1148

APPEL D'OFFRES 2005 SP 059 - CTM CENTRE DE TÉLÉPHONE MOBILE LTÉE - MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU SITE DE TRANSMISSION À BUCKINGHAM POUR LES SERVICES D'URGENCE - 600 409,32 \$ - 76 MOIS

CONSIDÉRANT QUE la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile Ltée s'est vu adjuger, en vertu de la résolution du conseil municipal numéro CM-2005-843 en date du 11 octobre 2005, un contrat pour la location d'un système de radiocommunication et l'achat d'équipements pour usagers pour une période 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Buckingham est une zone qui comprend une grande densité de population et que les interventions policières y sont fréquentes;

CONSIDÉRANT QUE cette zone est éloignée de 28 km du centre opérationnel de Gatineau et que cet éloignement nécessite un équipement radio efficace et fiable pour assurer la sécurité des policiers et des pompiers travaillant dans le secteur;

CONSIDÉRANT l'accroissement des plaintes, depuis 2007, concernant la fiabilité et le niveau du signal dans le secteur de Buckingham, principalement à l'intérieur des bâtiments au nord-est du secteur;

CONSIDÉRANT QUE des mesures transitoires (véhicules de patrouille doublés et ajout de téléphones cellulaires) ont depuis été mises en place via le comité paritaire en santé et sécurité du Service de police afin de pallier à la problématique;

CONSIDÉRANT QUE des tests ont été effectués en octobre 2008 dans le but de vérifier la conformité aux exigences du cahier des charges de la couverture procurée dans le territoire visé;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Lebel, consultant au présent dossier, confirme, suite aux tests, que la couverture actuelle répond aux exigences du devis et qu'il faudra envisager la mise en place d'équipements complémentaires afin d'assurer une couverture qui répondra aux besoins du Service de police et du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, les règles concernant l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat :

« 6 ° dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise :

- a) à assurer la comptabilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants; » :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CTM – Centre de Téléphone Mobile Itée pour l'ajout d'un site de transmission dans le secteur de Buckingham et les secteurs afférents afin d'améliorer la transmission au système de communication, le tout au montant total de 600 409,32 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir aux budgets des années 2010 à 2015, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21600-519	18 120,13 \$	Soutien organisationnel - Autres locations
02-22200-519	12 080,09 \$	Combat des incendies - Autres locations
04-13493	1 399,78 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-21100-555	25 000 \$		Administration - Police - Entretien de logiciels
02-21600-519		25 000 \$	Soutien organisationnel - Autres locations

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1149 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 24 - 7 089,67 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 25 - 288 816,30 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 25 - 4 043,13 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 22 - 212 622,56 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 24, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 25, la liste des réquisitions numéro 25 et la liste des embauches numéro 24 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 24	Pièces de comptes à payer	7 089,67 \$	22 au 26 juin 2009
Liste PD numéro 25	Pièces de comptes à payer	288 816,30 \$	22 au 26 juin 2009
Liste des réquisitions numéro 25	Pièces de comptes à payer	4 043,13 \$	22 au 26 juin 2009
Liste des embauches numéro 22	Embauche de personnel temporaire	212 622,56 \$	15 au 19 juin 2009

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1150 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-24 POUR LA PÉRIODE DU 18 AU 24 JUIN 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-24 d'un montant de 1 445 482,12 \$ pour la période du 18 au 24 juin 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1151 **FERMETURE COMPLÈTE DES TROIS VOIES EN DIRECTION SUD SUR LE BOULEVARD FOURNIER - 11 JUILLET 2009 DE 7 H À 14 H 30 - TRIATHLON ÉDITION 2009 ORGANISÉ PAR LE CLUB ESPOIR TRIATHLON DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le Club Espoir triathlon de Gatineau est un partenaire de la Ville de Gatineau et est mandaté pour offrir des activités de triathlon à la population de l'ensemble du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le samedi 11 juillet 2009, le Club Espoir triathlon de Gatineau tiendra sa 18^e édition du triathlon sur le boulevard Fournier et les sentiers du lac Leamy;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police, la Commission de la capitale nationale et Triathlon-Québec ont approuvé le parcours, qui, pour être sécuritaire pour les athlètes et convivial pour les citoyens, nécessite la fermeture complète des trois voies en direction sud sur le boulevard Fournier, la mise en place de voies à double sens sur les voies en direction nord sur le boulevard Fournier, une modification aux feux de circulation et la présence de deux agents de police de 7 h à 14 h 30;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente opérationnel sera signé entre le Club Espoir triathlon de Gatineau et le Service de police, dans lequel sera identifié le plan de signalisation à respecter :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de rues et la réorientation temporaire des voitures et les modifications aux feux de circulation dans le cadre de l'événement sportif Triathlon 2009.

Dans le cadre de cette activité, le Club Espoir triathlon de Gatineau doit dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du centre de services de Hull, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances responsabilité et indemnisation et responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1152 **AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2009 DE LA VILLE DE GATINEAU À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 3 104,03 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 104,03 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau pour la cotisation annuelle 2009 de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-494 – Conseil municipal – Cotisations.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1153 **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE GATINEAU - EXPRESS AA DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Gatineau, à l'attention de monsieur Serge Girouard, 165, rue Saint-Antoine, Gatineau, Québec, J8T 3M6, à titre de subvention pour la participation de l'équipe Express AA de Gatineau à divers tournois à l'extérieur de la région.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11403-972	25 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11401-972	25 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11403-694	25 \$		Alain Riel - De Deschênes - Articles promotionnels
02-11403-972		25 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1154 **SUBVENTION DE 325 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL - DYNAMO DE HULL - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 325 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Hull, à l'attention de madame Lise Poulin, 34, rue du Chêne-Rouge, Gatineau, Québec, J8Y 6J5, à titre de subvention pour la participation de l'équipe Dynamo de Hull à divers tournois à l'extérieur de la région.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11411-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11406-972	200 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1155 **SUBVENTION DE 550 \$ - ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE DU HULL-VOLANT - PIQUE-NIQUE - 15 AOÛT 2009 - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de l'Association athlétique et sociale du Hull-Volant, à l'attention de monsieur Étienne Boulrice, 161, rue Notre-Dame-de-l'Île, Gatineau, Québec, J8X 3T2, à titre de subvention pour un pique-nique qui aura lieu le 15 août 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11414-972	150 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1156 **SUBVENTION DE 1 075 \$ - ASSOCIATION DU BASEBALL AMATEUR D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 075 \$ à l'ordre de l'Association du baseball amateur d'Aylmer, à l'attention de monsieur Jean-Nicholas Martineau, C. P. 242, Gatineau, Québec, J9H 5E6, à titre de subvention pour leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11401-972	250 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11402-972	250 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11406-972	75 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1157

SUBVENTION DE 1 075 \$ - CLUB DE FOOTBALL LES VIKINGS DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 075 \$ à l'ordre du Club de football Les Vikings de Gatineau, à l'attention de monsieur Barry Rodger, président, 505, rue Lafrance Gatineau, Québec, J8P 6C7, à titre de subvention pour leur campagne de financement 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11409-972	25 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions
02-11406-972	350 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11405-972	25 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11403-972	25 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11402-972	75 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11401-972	75 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11404-694	50 \$		Alain Pilon - De Val-Tétréau - Articles promotionnels
02-11403-694	25 \$		Alain Riel - De Deschênes - Articles promotionnels
02-11403-972		25 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11404-972		50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1158

SUBVENTION DE 2 250 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU - PARADE DES HOMMES - 29 AOÛT 2009 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 250 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour l'organisation de la Parade des hommes organisée pour les femmes atteintes du cancer du sein et qui se tiendra le 29 août 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions
02-11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains - Subventions
02-11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau - Subventions
02-11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions
02-11601-972-31248	1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11411-694	235 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles promotionnels
02-11404-694	100 \$		Alain Pilon - De Val-Tétreau - Articles promotionnels
02-11409-694	110 \$		Simon Racine - De Limbour - Articles promotionnels
01-41913	1 000 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
02-11411-972		235 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11404-972		100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11409-972		110 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11601-972		1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1159 **SUBVENTION DE 3 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS INTRÉPIDES DE SAINT-RAYMOND-VANIER - JOURNÉE DE QUARTIER - 26 JUILLET 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents Intrépides de Saint-Raymond-Vanier, à l'attention de monsieur Luc Tanguay, président, 108, boulevard Riel, Gatineau, Québec, J8Y 5Y2, à titre de subvention pour une journée de quartier qui aura lieu le 26 juillet 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11407-972	3 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71487-692	3 000 \$		Pierre Philion - Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-11407-972		3 000 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1160

SOUSSION 2009 SP 003 - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET OPTIMISATION DE LA CIRCULATION SUR LE BOULEVARD GRÉBER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 978 538,40 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Edelweiss inc., 960, chemin Edelweiss, Wakefield, Québec, J0X 3G0 pour les travaux de réfection de chaussée et optimisation de la circulation sur le boulevard Gréber, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, au montant total approximatif de 978 538,40 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 16 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-90016-001-72402	60 000,01 \$	Systèmes de synchronisation - Feux de circulation - Travaux
11-70026-001-72403	90 000,00 \$	Programme d'implantation de systèmes de synchronisation - Synchronisation
06-30442-001-72404	355 000,00 \$	Aménagement de réseaux routiers - Pistes cyclables et ponts - Intersection des boulevards Gréber et de la Gappe
06-30613-003-72405	430 192,28 \$	Réfection du réseau routier - Rapiéçage
04-13493	43 346,11 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30442-003	205 000 \$		Aménagement de réseaux routiers - Pistes cyclables et ponts - Élargissement de la montée Paiement
06-30442-001		205 000 \$	Aménagement de réseaux routiers - Pistes cyclables et ponts - Intersection des boulevards Gréber et de la Gappe

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1161

SOUSSION 2009 SP 050 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES ET TRANSPORT ET DISPOSITION DE REBUTS D'ASPHALTE ET DE BÉTON DE CIMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - CONTRAT DE DEUX ANS - 762 360 \$ ANNUELLEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de matériaux granulaires et la disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment aux firmes apparaissant aux tableaux des prix reçus ci-joints pour la fourniture de matériaux granulaires et la disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment, selon le prix, taxes non incluses, à la tonne métrique mentionné en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 14 mai 2009, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Les matériaux devront toujours avoir la granulométrie indiquée au devis, faute de quoi, la Ville pourra changer de fournisseur et mettre fin au contrat.

Les prix soumis resteront en vigueur pour une période de deux ans à compter du 5 juillet 2009.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1162

RÉGULARISATION DE TITRES - CESSIION DES PARCELLES DU TALUS DE LA RUE DES TILLEULS ET SERVITUDE DE MAINTIEN ET DE NON-MODIFICATION DE LA ZONE TAMPON - LOTS 14-237-2, 14-238-2, 14-239, 14-240-P ET 14-241 À 14-250 AU CADASTRE DU VILLAGE D'AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a approuvé, en mars 2004, un projet résidentiel visant la construction d'habitations unifamiliales jumelées au sud de la rue des Tilleuls et que ces habitations devaient être séparées du boulevard des Allumettières par un talus végétal acoustique;

CONSIDÉRANT QUE l'entente originale de 2004 avec le promoteur prévoyait que toute la largeur de ce talus devait être cédée à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des besoins de la Ville et de l'entretien requis par un tel ouvrage, la Ville a modifié, en 2007, l'entente avec le promoteur afin que les propriétaires adjacents à cette bande demeurent ou en deviennent propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE certaines parcelles appartiennent encore aux promoteurs d'origine, M. Boucher et M. Allaire, et n'ont pas été transférées aux propriétaires actuels des terrains attenants, ce qui cause des vices de titres;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, dans le cadre de la cession de parcelles aux propriétaires attenants, il y a lieu d'établir sur ces parcelles cadastrales identifiant le talus, une servitude de maintien du talus en autorisant toutefois la plantation et l'érection de certaines clôtures, tout en obligeant le propriétaire à en assurer l'entretien et les assurances responsabilités requises;

CONSIDÉRANT QUE les lots 14-237-2, 14-238-2, 14-239, 14-240-P et 14-241 à 14-250 au cadastre du Village d'Aylmer, sur lesquels est construit le projet résidentiel des Tilleuls, appartiennent à plusieurs propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 14-235 au cadastre du Village d'Aylmer, étant le boulevard des Allumettières et constituant le fonds dominant;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 6168582 Canada inc., représentée par monsieur Léo Allaire, s'est engagée, à la demande du Service de l'urbanisme et du développement durable, à affecter son immeuble à titre de fonds servant au bénéfice de la Ville de Gatineau d'une servitude réelle et permanente de maintien et de non-modification de la zone tampon, sur une bande de 15 mètres de profondeur, le tout comme montré au plan préparé par monsieur Michel Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 9 mars 2004, minutes 12675-2;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude a pour effet de s'assurer du maintien en permanence de tous les aménagements servant de zone tampon (écrans visuel et sonore);

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne sera d'aucune façon responsable des modifications qui pourraient être nécessaires à la zone tampon, si le niveau de bruit calculé à l'extérieur du bâtiment, au niveau du rez-de-chaussée, est supérieur à 55 dB;

CONSIDÉRANT QU'aucune construction de bâtiment, construction ou équipement accessoire ne sera permise sur le fonds servant, sauf pour certaines clôtures permises;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable recommande d'obtenir une telle servitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'acte notarié préparé par M^e Richard Charbonneau, notaire, pour la création d'une servitude de maintien et de non-modification de la zone tampon en faveur de la Ville de Gatineau sur les lots 14-237-2, 14-238-2, 14-239, 14-240-P et 14-241 à 14-250 au cadastre du Village d'Aylmer.

De plus, ce comité autorise la préparation des contrats visant la régularisation des titres de propriétés du talus de la rue des Tilleuls, des lots 14-240-P, 14-238-2 et 14-237-2 et impose une servitude de maintien du talus sur les lots 14-238-2 et 14-237-2.

Les frais inhérents à la régularisation des titres de propriété du talus et de la servitude de maintien du talus sur les lots sont à la charge de la Ville, et ce, compte tenu de la nouvelle orientation de propriété du talus.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14100-412-72406	2 867,11 \$	Bureau du greffe - Services juridiques
04-13493	132,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1163

PERMIS D'OCCUPATION - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - CHEMIN PINK - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a approuvé les ententes pour la construction des rues et services municipaux du projet résidentiel Plateau du Parc;

CONSIDÉRANT QUE les services municipaux (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial) requis pour desservir le projet résidentiel Plateau du Parc seront installés dans l'emprise du chemin Pink, laquelle appartient au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec accorde à la Ville de Gatineau le permis d'occupation requis pour ces conduites, et ce, à titre gratuit et pour une durée indéterminée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les termes et obligations du permis d'occupation préparé par le ministère des Transports du Québec concernant la mise en place des services municipaux pour le projet résidentiel Plateau du Parc sur le chemin Pink.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le permis d'occupation requis et préparé par le ministère des Transports du Québec.

Adoptée

CE-2009-1164 **SOUMISSION 2009 SP 192 - ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. - MATÉRIEL POUR TROUSSES D'URGENCE - SECTIONS 1 ET 2 - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE - 74 817,23 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Équipement de Sécurité Universel inc., 6855, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, Québec, H4B 1V3 pour la fourniture de matériel pour trousseaux d'urgence, sections 1 et 2 au montant total de 74 817,23 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 juin 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces deux sections.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-23110-649-72407	71 503,07 \$	Plan d'intervention - Mesures d'urgence - Autres pièces
04-13493	3 314,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1165 **AUTORISATION DE CIRCULER SUR UNE PARTIE DE LA RUE LAFRANCE, DES BOULEVARDS LA VÉRENDRYE, DE L'HÔPITAL ET DU MONT-ROYAL, DES RUES ERNEST-GABOURY, DE CANNES, DE PRADET ET DE SAINTE-MAXIME - ENTRE LES 15 JUILLET ET 4 SEPTEMBRE 2009**

CONSIDÉRANT QUE suite aux événements du mois d'avril 2008, le conseil municipal a déclaré des mesures d'urgence et l'évacuation permanente de six propriétés situées sur la rue Lafrance;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'habitation située au 592, rue Lafrance va procéder au déménagement de son habitation entre les 15 juillet et 4 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE la circulation sera perturbée sur certains tronçons de rue suite au transport sur route de cette habitation et que des rues devront être possiblement fermées temporairement pour permettre ce transport :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme Héneault & Gosselin à circuler à l'intérieur de la ville de Gatineau pour le transport sur route de l'habitation située au 592, rue Lafrance et devant être relocalisée au 425, rue de Sainte-Maxime en respectant le parcours suivant :

- 0,2 km sur la rue Lafrance
- 1,7 km sur le boulevard La Vérendrye Ouest
- 0,6 km sur le boulevard de l'Hôpital
- 0,5 km sur le boulevard du Mont-Royal
- 0,8 km sur la rue Ernest-Gaboury
- 2,1 km sur le boulevard La Vérendrye Ouest
- 0,4 km sur la rue de Cannes
- 68 m sur la rue de Pradet
- 0,5 km sur de Sainte-Maxime

De plus, ce comité autorise, si requis, la fermeture temporaire des rues ci-haut mentionnées entre les 15 juillet et 4 septembre 2009.

Adoptée

CE-2009-1166

SOUSSION 2009 SP 206 - BEAUDOIN 3990591 CANADA INC. - RÉFECTION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME ET DU TERRAIN DE SOCCER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 783 600,83 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - CLAUDE MILLETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Beaudoin 3990591 Canada inc., 600, rue de Vernon, bureau 200, Gatineau, Québec, J9J 3K5 pour les travaux de réfection de la piste d'athlétisme et du terrain de soccer au complexe sportif Mont-Bleu, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant total approximatif de 783 600,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 2 juillet 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Considérant que la réalisation des travaux est directement liée à une subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'octroi du contrat est conditionnel à l'autorisation finale de la ministre madame Michelle Courchesne.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90039-001-72408	118 889,82 \$	Installations récréatives - Jeux du Québec - Installations récréatives
06-30445-019-72409	570 000,00 \$	Aménagement de parcs - Complexe Mont-Bleu
06-30388-028-72410	60 000,00 \$	Aménagement de parcs - Parc Asticou
04-13493	34 711,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009 conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adoptée

CE-2009-1167

SOUSSION 2009 SP 218 - LE GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA INC. - SERVICE DE SURVEILLANCE ET DE SÉCURITÉ - DIVERS SERVICES - 277 360,89 \$ - CONTRAT DE SIX MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Le Groupe de sécurité Garda inc., 1390, rue Barré, Montréal, Québec, H3C 1N4 pour les services de surveillance et de sécurité à la Maison du Citoyen, à la Cour municipale, à certains stationnements ainsi que pour diverses activités à divers endroits, au taux horaire uniforme pour tous les postes de 23,29 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 18 juin 2009, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Une prime horaire de 3,50 \$, plus les taxes, sera facturée pour l'utilisation du véhicule d'un agent de sécurité lorsque requis.

Le contrat sera d'une durée de six mois, prenant effet à compter du 2 juillet 2009 avec la possibilité de le prolonger sur une base mensuelle pour une durée maximale de six mois.

Les fonds à cette fin au montant approximatif de 277 360,89 \$, incluant les taxes, pour une période de six mois et les fonds pour la période de prolongement, s'il y a lieu, seront pris aux postes budgétaires 02-12100-434 – Cour municipale – Gardiennage, sécurité, 02-19920-434 – Maison du Citoyen – Édifices – Gardiennage, sécurité, 02-35500-434 – Stationnements municipaux – Gardiennage, sécurité, ainsi qu'à tout autre poste concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1168

REJET - SOUMISSION 2009 SP 134 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UN PLAN DE PARTENARIAT FINANCIER ET CAMPAGNE DE FINANCEMENT - CENTRE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 23 mars 2009, un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour les services professionnels pour l'élaboration d'un plan de partenariat financier et campagne de financement pour le centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE qu'une seule soumission s'est qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008;

CONSIDÉRANT QUE la proposition et le prix soumis représentent des risques financiers pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2009 SP 134 et autorise la Division de l'approvisionnement du Service des finances à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2009-1169

SUBVENTION DE 250 \$ - CENTRE D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN TOXICOMANIE DE L'OUTAOUAIS - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre du Centre d'intervention et de prévention en toxicomanie de l'Outaouais, à l'attention de madame Michèle Piché, 92, rue Saint-Jacques, Gatineau, Québec, J8X 2Z2, à titre de subvention pour la campagne de financement 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11405-972	250 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1170 **SUBVENTION DE 400 \$ - MAISON COMMUNAUTAIRE DANIEL-JOHNSON - ACTIVITÉ DU 11 JUILLET 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la maison communautaire Daniel-Johnson, à l'attention de madame Myriam Cotnoir, directrice, 22, rue Arthur-Buies, Gatineau, Québec, J8Z 1P5, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 11 juillet 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11407-972	400 \$	Pierre Philion - De Saint-Raymond-Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1171 **SUBVENTION DE 400 \$ - DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA - SECTEUR DE L'OUTAOUAIS - DYSTROMARCHE - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de Dystrophie musculaire Canada – Section de l'Outaouais, à l'attention de madame Lysabel Villeneuve, 280, rue Alfred-Léon, Gatineau, Québec, J9J 2V8, à titre de subvention pour la Dystromarche de Gatineau qui aura lieu le 20 septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire- Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11411-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11406-972	100 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11401-972	25 \$	Frank Thérien - D'Aylmer - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1172 **SUBVENTION DE 625 \$ - PRODUCTIONS DES OUTAOUAIS MOTIVÉS - FESTIVAL DE L'OUTAOUAIS ÉMERGENT - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 625 \$ à l'ordre des Productions des Outaouais motivés, à l'attention de monsieur Alexis Girard-Aubertin, 109, rue Wright, local 104, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour le Festival de l'Outaouais Émergent qui aura lieu en septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions
02-11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Subventions
02-11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11411-972	25 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions
02-11406-972	50 \$	Claude Millette - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11405-972	250 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la- Montagne - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-11411-694	50 \$		Luc Angers - Des Promenades - Articles promotionnels
02-11409-694	50 \$		Simon Racine - De Limbour - Articles promotionnels
02-11407-694	70 \$		Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Articles promotionnels
02-11404-694	50 \$		Alain Pilon - De Val-Tétreau - Articles promotionnels
02-11411-972		50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11409-972		50 \$	Simon Racine - De Limbour - Subventions
02-11407-972		70 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Subventions
02-11404-972		50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1173

**SUBVENTION DE 5 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DE L'ÎLE DE HULL -
7^e ÉDITION DE L'ÎLE EN FÊTE - 22 AOÛT 2009 - DISTRICT ÉLECTORAL DE
HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents de l'Île de Hull, à l'attention de monsieur Paul Duval, président, 120, rue Charlevoix, Gatineau, Québec, J8X 1R2, à titre de subvention pour la 7^e édition de l'Île en fête qui aura lieu le 22 août 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11408-972	5 000 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71488-692	5 000 \$		Denise Laferrière - De Hull - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-11408-972		5 000 \$	Denise Laferrière - De Hull - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1174

SUBVENTION DE 3 000 \$ - TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE BUCKINGHAM, MASSON-ANGERS (TVC-22) - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3 000 \$ à l'ordre de TVC-22, à l'attention de monsieur André Soucy, 150, rue Maclaren Est, Gatineau, Québec, J8L 1K1, à titre de subvention pour la fête de quartier qui aura lieu en septembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11417-972	3 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-71497-692	3 000 \$		Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipement non capitalisable
02-11417-972		3 000 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1175

Abrogée par la
résolution numéro
CE-2009-1297

PARTICIPATION DE MONSIEUR PATRICE MARTIN À UN DÉJEUNER-RENCONTRE DE L'ÉCOLE D'ÉTÉ DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE - 29 AOÛT 2009 - 775 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin à participer à un déjeuner-rencontre de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde qui se tiendra à Montréal le 29 août 2009.

Le trésorier est autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 775 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-311-31084	775 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1176

SOUSSION 2009 SP 113 - VÊTEMENTS - SERVICE DE POLICE - REJET DES SOUSSIONS (SECTION H - CHAUSSURES)

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 26 mars 2009, un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour l'achat de vêtements pour le Service de police;

CONSIDÉRANT QUE des contrats ont été adjugés pour les sections A à G, en vertu de la résolution numéro CE-2009-895 en date du 3 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour la section H, soit la fourniture de chaussures, avant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire offre une équivalence pour les bottes et que cet appel d'offres ne prévoyait pas l'acceptation d'équivalence;

CONSIDÉRANT QUE le manufacturier de bottes avait signifié son intention de cesser la production de ce type de bottes, qu'il s'est ravisé et offre l'exclusivité à un seul distributeur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite mettre en concurrence plusieurs soumissionnaires;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2009 SP 113 (Section H - Chaussures) et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun, et ce, en acceptant des équivalences.

Adoptée

CE-2009-1177

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHRISTIAN BLONDIN AU POSTE DE TECHNICIEN, SERVICE AU PUBLIC (ANIMATION ET RÉFÉRENCE POUR LES JEUNES) - DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne), Service au public (animation et référence pour les jeunes) à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs (poste numéro ART-BLC-052 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Christian Blondin au poste de technicien, Service au public (animation et référence pour les jeunes) à la Division de la bibliothèque et des lettres du Service des arts, de la culture et des lettres du Module de la culture et des loisirs.

Le salaire de monsieur Christian Blondin est établi à la classe 7, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Christian Blondin occupe ce poste de façon temporaire depuis le 10 mars 2009, sa permanence lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72210-112 – Gestion des bibliothèques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1178

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GERMAIN
AU POSTE DE CHEF DE SECTION - DIVISION DU DÉVELOPPEMENT
STRATÉGIQUE ET DU SOUTIEN ADMINISTRATIF - SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police (poste numéro POL-CAD-026 au plan d'effectif des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Jean-François Germain au poste de chef de section à la Division du développement stratégique et du soutien administratif du Service de police.

Le salaire de monsieur Jean-François Germain est établi à la classe 5, 4^e échelon de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-François Germain sera assujéti à une période d'adaptation de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines en collaboration avec le Service de police.

Monsieur Jean-François Germain sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des cadres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21100-115 – Administration – Police – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1179
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-1319

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARCO LAFRENIÈRE AU
POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES -
SERVICE DE POLICE**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent, Surveillance des territoires au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Marco Lafrenière au poste d'agent, Surveillance des territoires du Service de police.

Monsieur Marco Lafrenière est assujéti à une période d'adaptation de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'adaptation initiale de 12 mois, telle que stipulée à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Marco Lafrenière est rétroactive au 1^{er} juin 2009, afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Marco Lafrenière sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Réguliers – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1180

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR GUY BRUNEAU AU POSTE DE GESTIONNAIRE AU COMPLEXE AQUATIQUE DE BUCKINGHAM - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'engagement de monsieur Guy Bruneau au poste de gestionnaire au Complexe aquatique de Buckingham du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs pour la période du 1^{er} juin au 11 septembre 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Guy Bruneau au poste de gestionnaire au Complexe aquatique de Buckingham du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs pour la période du 1^{er} juin au 11 septembre 2009.

Le salaire de monsieur Guy Bruneau sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71314-135 – Centre aquatique Lucien-Houle – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1181

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR FRANÇOIS PLOUFFE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE DE RELÈVE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-126 en date du 28 janvier 2009, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Jacques Rémillard au poste de contremaître au Service des travaux publics et que, suite à cette mutation, le poste de contremaître de relève du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-058 au plan d'effectifs des cadres) est demeuré vacant;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître de relève au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-058 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur François Plouffe au poste de contremaître de relève au Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-058 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur François Plouffe sera établi à la classe 2, 5^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur François Plouffe est assujetti à une période d'adaptation de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur François Plouffe sera assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Opérations de travaux publics – Régulier – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1182

PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME SONIA LABELLE AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - DIVISION DES USINES ET DU TRAITEMENT DES EAUX - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Sonia Labelle au poste de secrétaire II à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-013 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Sonia Labelle sera établi à la classe 5, 6^e échelon de l'échelle salariale de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Sonia Labelle est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41110-112 – Service de l'environnement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1183 **AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-09-13 - CONGÉ SANS SOLDE - MONSIEUR JAËL PAYER**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jaël Payer occupant un poste d'inspecteur résidentiel du Service d'évaluation et des transactions immobilières a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 13 juillet 2009 au 13 juillet 2010, conformément à l'article 11.11 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne respectait pas les délais prévus à la convention collective sous l'article 11.11 b;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait l'objet d'une recommandation favorable de la part de la direction du Service d'évaluation et des transactions immobilières et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-09-13 et autorise le directeur général adjoint, Administration et finances, le directeur du Service des ressources humaines et le directeur du Service d'évaluation et des transactions immobilières à signer l'entente.

Adoptée

CE-2009-1184 **ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME LUCIE DESMARAIS AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA FACTURATION - DIVISION DES REVENUS - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le Service de ressources humaines a été autorisé à combler un poste de technicien(ne) à la facturation à la Division des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-075 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Lucie Desmarais au poste de technicienne à la facturation à la Division des revenus du Service des finances.

Le salaire de madame Lucie Desmarais est établi à la classe 8, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que madame Lucie Desmarais occupe le poste de façon temporaire depuis janvier 2009, la permanence à ce poste lui sera accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1185

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL IMBEAU AU POSTE DE CONTREMAÎTRE - DIVISION DES AQUEDUCS, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de contremaître à la Division des aqueducs, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-014 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Michel Imbeau au poste de contremaître à la Division des aqueducs, des égouts et du drainage de surface du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Michel Imbeau sera établi à la classe 2, 2^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Imbeau est assujéti à une période d'adaptation de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Michel Imbeau sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31110-115 – Administration – Opération des travaux publics – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1186
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-1362

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR ÉRIC BÉLANGER AU POSTE DE SERGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE - ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-BRUNO LYRETTE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA SURVEILLANCE DES TERRITOIRES - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de sergent et d'agent, Surveillance des territoires, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de Monsieur Éric Bélanger au poste de sergent, Surveillance des territoires au Service de police et l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Bruno Lyrette au poste d'agent, Surveillance des territoires au Service de police.

Le salaire de monsieur Éric Bélanger sera celui de sergent, tel que prévu à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Le salaire de Monsieur Jean-Bruno Lyrette sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Éric Bélanger est assujéti à une période d'adaptation de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre de sergent a été retranchée de la période d'adaptation initiale de 12 mois, telle que stipulée à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-Bruno Lyrette est assujéti à une période d'adaptation de six mois, puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'adaptation initiale de 12 mois, telle que stipulée à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de messieurs Éric Bélanger et Jean-Bruno Lyrette est le 1^{er} juin 2009 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

La permanence à ce poste leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Gendarmerie – Réguliers – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1187

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC PROVOST AU POSTE D'INSPECTEUR RÉSIDENTIEL - DIVISION DES INSPECTIONS - SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'inspecteur résidentiel à la Division des inspections du Service d'évaluation et des transactions immobilières (poste numéro EVA-BLC-049 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Marc Provost au poste d'inspecteur résidentiel à la Division des inspections du Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Le salaire de monsieur Marc Provost sera celui de la classe 8, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Monsieur Marc Provost est assujéti à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Évaluation – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1188

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2009-697 - ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YAN TREMBLAY AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX POMPES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2009-697 en date du 29 avril 2009, acceptait l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yan Tremblay au poste de préposé aux pompes au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-062 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yan Tremblay a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employé temporaire au Service de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2009-697 en date du 29 avril 2009 de façon à réintégrer monsieur Yan Tremblay à son statut d'employé temporaire au Service de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2009-1189

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR HUGO DEMERS AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX POMPES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé(e) aux pompes au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-062 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Hugo Demers au poste de préposé aux pompes au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Hugo Demers sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Hugo Demers est assujetti à une période d'adaptation de 60 jours. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41530-114 – Stations de pompage – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1190

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YAN TREMBLAY AU POSTE DE TECHNICIEN-MÉCANICIEN II - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne)-mécanicien(ne) II au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-049 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Yan Tremblay au poste de technicien-mécanicien II au Service de l'environnement.

Le salaire de monsieur Yan Tremblay sera établi à la classe 12 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Monsieur Yan Tremblay est assujetti à une période d'adaptation de 60 jours. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée et que la période d'adaptation du titulaire antérieur soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41420-114 – Usine traitement des eaux usées Gatineau mécanique – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1191

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-CLAUDE BEAUMONT ET DE MONSIEUR MICHEL PORTELANCE AUX POSTES D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT AUX PROGRAMMES AQUATIQUES - DIVISION DES PROGRAMMES AQUATIQUES ET DU CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes d'agent(e) de développement aux programmes aquatiques (postes numéros LSC-BLC-024 et LSC-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs) à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Marie-Claude Beaumont et de monsieur Michel Portelance aux postes d'agent(e) de développement aux programmes aquatiques à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (postes numéros LSC-BLC-024 et LSC-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Marie-Claude Beaumont sera celui de la classe 9, 3^e échelon et le salaire de monsieur Michel Portelance sera celui de la classe 9, 1^{er} échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Claude Beaumont et monsieur Michel Portelance sont assujettis à une période d'adaptation de trois mois. Leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ces postes leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-112 – Programme – Complexe sportif – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1192

ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MADAME CHANTAL GAUTHIER AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ ET À LA PAIE - DIVISION DE LA COMPTABILITÉ, DE LA PAIE ET DU CONTRÔLE INTERNE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE suite à la mutation de monsieur Philippe Cliche, le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien(ne) à la comptabilité et à la paie à la Division de la comptabilité, de la paie et du contrôle interne du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-069 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement et la permanence de madame Chantal Gauthier au poste de technicienne à la comptabilité et à la paie à la Division de la comptabilité, de la paie et du contrôle interne du Service des finances.

Le salaire de madame Chantal Gauthier sera celui de la classe 7, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Chantal Gauthier est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée et à la permanence de monsieur Philippe Cliche prévue le 15 septembre 2009, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1193

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-ÈVE DESAULNIERS AU POSTE D'AGENTE DE COMMUNICATION - SECTION DE L'INFORMATION ET DE LA PROMOTION - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste d'agent(e) de communication à la Section de l'information et de la promotion du Service des communications (COM-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Marie-Ève Desaulniers au poste d'agente de communication à la Section de l'information et de la promotion du Service des communications (poste numéro COM-BLC-004 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Marie-Ève Desaulniers sera de celui de la classe 9, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Ève Desaulniers est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Service des communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1194
Modifiée par la
résolution numéro
CE-2009-1786

MUTATION ET PERMANENCE DE MESDAMES BRIGITTE CHARBONNEAU ET SYLVIE GALIPEAU AUX POSTES DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DES PROGRAMMES AQUATIQUES ET DU CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes de commis administratif(ve) à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif de Gatineau du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (postes numéros LSC-BLC-023 et LSC-BLC-028 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de mesdames Brigitte Charbonneau et Sylvie Galipeau aux postes de commis administrative à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs.

Le salaire de mesdames Brigitte Charbonneau et Sylvie Galipeau sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Mesdames Brigitte Charbonneau et Sylvie Galipeau sont assujetties à une période d'adaptation de trois mois. Leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ces postes leur sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que les périodes d'adaptation soient complétées, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-112 – Programme – Complexe sportif – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1195

MUTATION ET PERMANENCE DE MADAME NANCY TESSIER AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DES PROGRAMMES AQUATIQUES ET DU CENTRE SPORTIF - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE suite à la réintégration de madame Sylvie Proulx à son poste de technicienne à la facturation, le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de commis administratif à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs (poste numéro LSC-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de madame Nancy Tessier au poste de commis administrative à la Division des programmes aquatiques et du centre sportif du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire du Module de la culture et des loisirs.

Le salaire de madame Nancy Tessier sera celui de la classe 3, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Nancy Tessier est assujettie à une période d'adaptation de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'adaptation soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71316-112 – Programme – Complexe sportif – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juillet 2009.

Adoptée

CE-2009-1196 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉS 106113 ET 106096

CONSIDÉRANT QUE le 26 septembre 2007, les policiers 106113 et 106096 ont participé à une parade devant le bureau de la policière 105554, et ce, dans le but d'intimider cette dernière;

CONSIDÉRANT les déclarations des policiers 106113 et 106096 lors de l'enquête disciplinaire du 26 mai 2009;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension sans traitement d'une durée de deux jours aux employés 106113 et 106096.

Les dates de suspension ont été déterminées par le directeur du Service de police en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif